



L'entêtement du SNU

Le cabinet de Sarah El Hairy et le nouveau sous-directeur de la DJEPVA en charge du SNU, monsieur Ribaud, ont reçu en bilatérale toutes les organisations syndicales. Monsieur Ribaud affiche fièrement son parcours d'enseignant et de DASEN des Ardennes, expérimentateur de la première phase du SNU, qui succède à un général en retraite, puis un préfet. L'« affichage éducatif » du moment ne gomme pas le cadre : le SNU relève du code du service national.

Nous avons exposé, à nouveau, les raisons de notre demande d'abandon du SNU pour travailler sérieusement un parcours éducatif citoyen. Nos alertes sur les dangers d'une généralisation sans débat législatif, sur les missions d'intérêt général sans cadre pédagogique, sur l'absence de projet pédagogique, sur la transformation des personnels de jeunesse et sports en logisticiens et leur épuisement.

Nous avons été respectueusement écoutés, mais la commande présidentielle est là.

Lors du CTMJS du 1^{er} juin, nous avons été saisis pour information (donc sans vote) d'un projet d'ordonnance.

28 000 dossiers ont été ouverts, selon M. Ribaud, et 18 803 jeunes auraient été affectés dans les séjours de cohésion qui débiteront le 21 juin dans tous les départements. Séjours décrits avec enthousiasme par M. Ribaud comme « un peu la colo, un peu le service militaire et un peu l'école ». Il ne saisit même pas à quel point la formule, nous éloigne de l'ambition d'une refondation des politiques publiques éducatives tout au long de la vie.

Des bricolages inquiétants

Lors d'un groupe de travail, puis d'un CTM nous avons été consultés, pour information, sur l'ordonnance qui doit être prise par le gouvernement, comme la Loi ASAP l'y autorise, sur les conditions de rémunération de l'encadrement.

700 cadres ont été mobilisés lors de la première phase, dont 169 agents de l'Education nationale, 31 agents d'autres administrations et 580 d'autres employeurs.

Actuellement le Contrat d'engagement éducatif, dérogatoire au code du travail et qu'EPA conteste depuis sa création, est le cadre mobilisé pour la phase expérimentale. Les personnels de l'Education Nationale ont droit à une prime, mais pas les autres.

Le dispositif « encadrants SNU » prévoit donc :

- un contrôle d'honorabilité, un régime de protection spécifique,
- un régime dérogatoire en matière de temps de travail (aligné sur les modalités dérogatoires au code du travail prévues pour les ACM),
- le recrutement de contractuels de droit public (ce qui ouvre la porte à des dérogations en matière de calcul du temps de travail qui sera compté en jours !),
- la mise à disposition de personnels de droit privé (autre attaque contre le statut général de la fonction publique et porte ouverte à la création de bureaux de main d'oeuvre)
- une indemnité pour les agents publics

- un nouveau congé spécifique pour les agents publics (60 jours maximum par an. La question du remplacement de ces fonctionnaires est bien entendu évacuée)

Pour EPA, ces dispositions ne méritent pas discussion. Elles ne nous ont d'ailleurs été présentée que pour information. Le SNU doit être abandonné. La citoyenneté se construit dans une articulation école – hors école, tout au long de la vie. Elle a besoin de professionnels qualifiés. Le statut, les rémunérations des professionnels en charge d'une mission éducative doit être à la hauteur de l'ambition éducative, bien loin de ces bricolages.

Le SNU doit être abandonné

L'ensemble de ces mesures fait système. Une obligation d'engagement, l'inscription dans le code du service national, une conception de la République aveugle et sourde aux fractures et aux conflits qui la traversent, un grignotage du statut de la Fonction Publique, un assèchement des crédits d'intervention de jeunesse et sports pour un dispositif expérimental qui n'a pas fait l'objet d'un débat à l'assemblée nationale.

Ce qui transpire du SNU n'aide pas sur le fond à faire société. Nous osons affirmer cela parce que nous sommes inscrits professionnellement sur les territoires. Nous l'affirmons parce que nous sommes des professionnels de l'éducation complémentaire à l'Ecole en charge d'une mission de service public et d'expertises fondées sur des savoirs et des observations. Nous ne sommes pas les recruteurs du SNU du Code du Service National mais des agents indûment instrumentalisés qui, dès leurs origines ont relevé du Code de l'Education !

Abandonner le SNU, revoir la construction du parcours éducatif citoyen, convoquer l'intelligence collective pour tenir les engagements républicains de l'Ecole. Il nous apparaît possible et nécessaire à conjuguer avec d'autres syndicats Jeunesse et Sports si on y associe « abandon » et « construction alternative » crédible et travaillée pour ne pas être dans une simple posture syndicale convenue.